

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Multiples vulnérabilités dans TYPO3

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-347>

Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-347
Titre	Multiples vulnérabilités dans TYPO3
Date de la première version	30 juillet 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité TYPO3-SA-2010-012 du 28 juillet 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Exécution de code arbitraire à distance ;
- contournement de la politique de sécurité ;
- atteinte à l'intégrité des données ;
- atteinte à la confidentialité des données ;
- injection de code indirecte à distance.

2 Systèmes affectés

- TYPO3 versions 4.1.13 et antérieures ;
- TYPO3 versions 4.2.12 et antérieures ;
- TYPO3 versions 4.3.3 et antérieures ;
- TYPO3 versions 4.4 et antérieures.

3 Résumé

Plusieurs vulnérabilités présentes dans TYPO3 permettent, entre autres, à un utilisateur distant malintentionné d'exécuter du code arbitraire à distant ou de porter atteinte à la confidentialité des données.

4 Description

Plusieurs vulnérabilités sont présentes dans le gestionnaire de contenu (CMS) TYPO3. Ces failles, au nombre de quinze, permettent, entre autres, à un utilisateur distant malintentionné de :

- contourner la politique de sécurité ;
- exécuter du code arbitraire ;
- porter atteinte à l'intégrité des données ;
- porter atteinte à la confidentialité des données ;
- conduire des attaques de type injection de code indirecte à distance.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Site de TYPO3 :
<http://www.typo3.org>
- Bulletin de sécurité TYPO3-SA-2010-012 du 28 juillet 2010 :
<http://www.typo3.org/teams/security/security-bulletins/typo3-sa-2010-012>

Gestion détaillée du document

30 juillet 2010 version initiale.